Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal du 13 mars 2025 a débuté à 18h37.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Christelle ROSSELLO, Sylvie ASENJO, Claudine GUARY, Aurélie POTIER-DORCHY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Thierry SOUMAHORO, Eric OLIVE, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Fabienne REMANT-DOLE donne pouvoir à Madame Sylvie ASENJO
- Monsieur Christophe GLORIAN, donne pouvoir à Madame Valérie SALLES
- Monsieur Jean-Noël ALLARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien ALARCON
- Madame Sabrina BENKENOUCHE donne pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- Madame Catherine KERVAJAN donne pouvoir à Monsieur Michel ILLAC
- Monsieur Ozkan KIZILDAG donne pouvoir à Madame Hélène VARRE
- Monsieur Mohamed BEHAIRI
- Monsieur Cédric RAFFIER

PRESIDENT DE SEANCE :
Monsieur Michel ILLAC, *maire.*

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Aurélie POTIER-DORCHY a été nommée secrétaire de séance.

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Le présent procès-verbal de la séance du 13 mars 2025, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et énonce la liste des absents et des pouvoirs.
Madame Fabienne REMANT-DOLE donne pouvoir à Madame Sylvie ASENJO, Monsieur Christophe GLORIAN donne pouvoir à Madame Valérie SALLES, Monsieur Jean-Noël ALLARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien ALARCON, Madame Sabrina BENKENOUCHE donne pouvoir à Madame Louise VINCENZI, Madame Catherine KERVAJAN donne pouvoir à Monsieur Michel ILLAC, Monsieur Ozkan KIZILDAG donne pouvoir à Madame Hélène VARRE.
Il indique que Monsieur Mohamed BEHAIRI est absent et que Monsieur Cédric RAFFIER s'excuse et n'a pas souhaité donner de pouvoir.
Il constate le quorum et propose Madame Aurélie POTIER DORCHY en qualité de secrétaire de séance.
Il met au vote. A l'unanimité.
Monsieur le Maire énonce les arrêtés et les décisions du maire pris sur délégation du Conseil Municipal et invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Robert FHAL s'interroge sur une nouvelle nomination de Maître TOUITOU, avocat de la commune, concernant une affaire de Monsieur Christophe FORNASERO ; il souhaite savoir ce qu'il se passe avec ce commerçant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne sera pas abordé le fond de l'affaire mais qu'il s'agit d'un permis de construire qui est contesté et que lorsque la commune désigne un avocat dans une affaire d'urbanisme c'est parce que doivent être défendus, les intérêts de la commune. Dans le cas ici présent, c'est Monsieur FORNASERO qui conteste un refus de permis.

Monsieur FHAL indique avoir été dans l'équipe du Maire et savoir de quelle manière celui-ci parle de Monsieur FORNASERO. Lors du dernier procès, le Maire était présent à l'audience alors quand il constate une nouvelle désignation d'avocat concernant cet administré, Monsieur FHAL indique vouloir comprendre ce qu'il se passe. Est-ce que le Maire se rendra à nouveau au tribunal ? En fait-il une affaire personnelle ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TURCHIULI, adjoint à l'urbanisme mais précise que la commune instruit les permis et se défend. Il existe un groupe de travail organisé avec des élus et les services instructeurs qui instruisent les demandes. Il précise que Monsieur FORNASERO assigne la commune sur un refus de permis de construire.
Monsieur TURCHIULI précise que Monsieur FORNASERO a déposé un permis de construire au Creux du Loup qui lui a été refusé et que ce dernier attaque la commune, qui se défend.

Monsieur FHAL précise que la raison de sa question repose sur le fait de savoir si c'est un nouveau permis. Ce qui lui est confirmé. Néanmoins, Monsieur FHAL expose que selon lui il s'agit d'un administré qui est souvent dans les affaires de la commune et coûte de l'argent à la commune.
Il est lui ai à nouveau précisé que c'est Monsieur FORNASERO qui assigne la commune.

Monsieur le Maire vient préciser la procédure d'instruction des permis de construire et indique que lorsqu'un pétitionnaire fait l'objet d'une décision défavorable, il peut la contester. La commune se défend.
Monsieur FHAL dit qu'il y a régulièrement des procès d'habitants qui n'acceptent pas la réponse de la commune alors qu'il n'y a aucun problème. Il indique savoir que le Maire ne se rend pas à toutes les audiences, alors pourquoi à celle de Monsieur FORNASERO.

A nouveau, le Maire précise qu'il n'y a pas de problème et qu'il se doit de défendre les intérêts de la commune. Lorsqu'une décision est contestée la commune se défend que ce soit Monsieur FORNASERO ou une autre personne.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Monsieur FHAL insiste sur le fait qu'il ne saura pas pourquoi le Maire s'est rendu à cette audience, il précise savoir ce que le Maire pense de cette personne et de sa famille.

Intervention de Madame SALLES qui lui rappelle qu'on est en Conseil Municipal et qu'il ne faut pas aborder des choses personnelles.

Malgré l'insistance de Monsieur FHAL à parler de ce dont il a envie, Monsieur le Maire clôt cet échange en rappelant ses propos antérieurs et le fait qu'il se rend régulièrement au tribunal et pas que pour certains dossiers.

Intervention de Monsieur LANNE concernant l'arrêté 2025-14 sur une occupation du domaine public afin de savoir si la mairie facture aux entreprises les emplacements.

Monsieur le Maire confirme et rappelle que c'est une obligation légale.

Monsieur ALARCON précise que ces tarifs ont été votés à l'occasion du dernier Conseil Municipal en ayant été ajustés.

Monsieur le Maire aborde les délibérations métropolitaines et rappelle que les membres du Conseil Municipal sont systématiquement rendus destinataires de l'ensemble des convocations et procès-verbaux du bureau et du conseil de Métropole.
Il cite toutefois la délibération : MOB-017-17211/24/CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Ensuès-La-Redonne au titre de l'éclairage public

Il procède ensuite à l'approbation des deux derniers procès-verbaux de conseils municipaux des 3 octobre et 3 décembre 2024.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 a été **approuvé à la majorité** ***(1 abstention de M. Robert FHAL)***

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2024 a été **approuvé à la majorité** ***(1 abstention de M. Robert FHAL)***

Monsieur le Maire aborde les délibérations inscrites à l'Ordre du Jour.

- **Attribution du marché public d'appel d'offres ouvert pour la surveillance de l'accès aux calanques**

Monsieur le Maire soumet l'approbation de la délibération relative à la passation du marché public d'accès aux calanques. Il rappelle la procédure, les critères de notation ainsi que le nombre d'offres qui ont été reçues. Au regard des éléments de notation, la société Agence d'Intervention et de Surveillance a été retenue pour un montant minimum annuel de 30 000 € et un montant maximum de 110 000 €. Le montant est inscrit au budget.

Monsieur OUNANIAN rappelle qu'à l'occasion de la commission finances, il avait demandé à être rendu destinataire de l'analyse technique et financière du CCTP et ne l'a toujours pas reçu. Il lui a rappelé que la communication de pièces administratives doit faire l'objet d'une demande écrite et non verbale. Monsieur Alarcon précise que les documents seront rendus publics après le vote de la délibération.

Monsieur OUNANIAN indique donc qu'il ne pourra pas être destinataire avant le vote de la délibération et qu'il s'abstiendra.

Monsieur le Maire met au vote. Délibération **approuvée à la majorité.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Deux abstentions *(M. Robert FHAL – M. Frédéric OUNANIAN)*

⊥ Rapport d'orientations budgétaires 2025

La parole est donnée à Monsieur Sébastien ALARCON concernant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires. Il fait lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire au terme de laquelle l'assemblée est invitée à poser des questions.

Intervention de Monsieur OUNANIAN qui fait une lecture d'un texte se disant ne pas être émus de l'intervention de Monsieur ALARCON car non novice en politique. Il soulève une gestion préoccupante même s'il souligne le travail administratif fait par les services.
Il indique que dans l'édito du ROB, il met en avant une continuité sereine et un plan d'investissement ambitieux pour 2025, en affirmant être à l'écoute des habitants. Pourtant, les choix politiques pour l'année à venir négligent un sujet essentiel : la sécurité.
Cela contraste avec la déclaration du maire en début d'année dans La Provence, où il était annoncé vouloir se consacrer à "la Sécurité avec un S majuscule". Après cinq ans de mandat et avoir ignoré les propositions de deux adjoints à la sécurité, il n'y a finalement qu'une augmentation de 30 000 € pour la vidéoprotection.
Une arrivée tardive de la modernisation du système de vidéoprotection, le matériel de plus de dix ans, est dépassé et inefficace. En 2024, le budget prévu n'a pas été utilisé, laissant plusieurs caméras hors service, sans amélioration avant 2026.
Le coût des trois nouveaux bâtiments communaux à Val de Ricard a doublé, passant de 2 à plus de 4 millions d'euros, sans explication. Sur le plan environnemental, il indique que les actions manquent de concertation avec les acteurs locaux, il cite la gestion du potager pédagogique, l'aménagement du centre du village ou les projets de mobilité douce.
Il dit que le budget social reste inchangé, sans soutien accru pour les plus vulnérables et toujours aucun bilan sur les emplois dans la ZAC des Aiguilles et pas de desserte de transports dans ce secteur, le budget social reste figé hormis l'appui des associations caritatives. Pour la jeunesse, les difficultés à recruter des agents montrent un manque d'anticipation, remplacé par le recours à des bénévoles. Le projet de bâtiment intergénérationnel a été abandonné, faute de concertation et de clarté sur son financement.
Certes, les crises récentes ont eu un impact, mais elles ne justifient pas les nombreuses dérives budgétaires constatées : 570 000 € pour un simple préau, 34 000 € pour un événement, le doublement du coût des nouveaux locaux municipaux, 200 000 € d'investissements sur des terrains privés sans convention claire, et des erreurs comme 250 000 € de taxe foncière oubliée ou 120 000 € de pénalités SRU. Il cite le fiasco du PUP des Coulins qui a coûté 570 000 € supplémentaires. Il précise que le rapport ne les mentionne pas. Il revient sur le maintien des impôts depuis 2008 en oubliant l'engagement pris en 2014 d'en amorcer la baisse dès 2018 avec l'arrivée de la ZAC des Aiguilles.
Il indique que les premières recettes attendues en 2023 de la ZAC des Aiguilles ont été perdues par négligence, privant la commune de 250 000 €. Que pour justifier son immobilisme, le maire invoque la baisse des dotations et la hausse des coûts énergétiques, sans reconnaître la part de responsabilité liée à ses choix budgétaires. Et que de plus, il passe sous silence l'augmentation effective des impôts liée à la revalorisation des bases locatives et à la hausse de la taxe sur les ordures ménagères, qui pèsent sur les ménages.
Il note que lors du vote du budget, le maire a exclu toute baisse d'impôts en 2026, ignorant les attentes des habitants. Un citoyen avait pourtant proposé une baisse progressive et réaliste, mais n'a reçu aucune explication sur les hausses passées, notamment celles votées entre 2001 et 2008. Ce manque de transparence et d'écoute est symptomatique d'une méthode de gouvernance déconnectée, marquée par l'absence de concertation, des promesses non tenues et des décisions précipitées. Cinq années ont été perdues, effaçant les acquis des précédents mandats. Il termine en indiquant qu'en 2026, les habitants auront l'opportunité de choisir une nouvelle voie, fondée sur une gestion rigoureuse, transparente et respectueuse de leurs attentes qu'il incarne.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Intervention de Monsieur LANNE qui procède aussi à la lecture d'un texte, indiquant que le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de démocratie locale, permettant de discuter des priorités et des choix politiques à venir. Il devrait favoriser un vrai dialogue entre élus, services et citoyens. Mais à Ensuès-la-Redonne, depuis 2020, ce dialogue est absent. Le maire et son équipe prétendent concerter les habitants, alors qu'en réalité, les projets sont finalisés en amont, sans réelle écoute ni prise en compte des besoins de la population.

Il rappelle que ce débat d'orientation budgétaire est le dernier du mandat 2020-2026, à l'approche des élections municipales. Il revêt une importance particulière pour définir les priorités de l'année à venir. Il dit que depuis cinq ans, son groupe est resté à l'écoute des citoyens, formulant des propositions et participant activement aux conseils municipaux. Il dit avoir soutenu de nombreuses délibérations utiles qui allaient dans le bons sens pour les citoyens, tout en nous abstenant sur d'autres, en raison de divergences de fond.
Pour lui, la gestion budgétaire de la commune manque de rigueur et freine son développement, surtout en comparaison avec les communes voisines qui investissent davantage pour le bien-être des habitants. La politique actuelle souffre d'un manque de transparence et de concertation. Les fonds sont souvent alloués sans justification claire et ne répondent pas toujours aux besoins réels. À un an des élections, aucun ajustement budgétaire significatif n'a été fait. L'exemple le plus parlant reste le budget sécurité, récemment augmenté, mais dont la motivation semble plus électoraliste que réellement tournée vers l'intérêt des habitants.
L'augmentation du budget pour la sécurité n'est pas accompagnée de mesures concrètes, comme le recrutement de policiers municipaux supplémentaires, ni même du remplacement des policiers partants. Parallèlement, d'autres secteurs cruciaux, comme l'entretien des bâtiments municipaux et le secteur social, restent sous-financés. L'augmentation du budget social de seulement 15 400 € est insuffisante face à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat des Ensuennens. Nous remercions tous les agents municipaux qui œuvrent au quotidien au service des administrés, sont remerciés. Les services publics, comme l'urbanisme ou la gestion des cartes d'identité, ne répondent pas aux attentes des citoyens. En outre, la gestion des projets municipaux est souvent menée sans consultation préalable, ce qui entraîne des décisions inefficaces et coûteuses, comme la hausse du coût des trois bâtiments, passé de 2 à 3,5 millions d'euros hors taxes. Enfin, même si l'entretien des voiries relève de la métropole, le maire, représentant la commune, devrait œuvrer pour une meilleure gestion de ces infrastructures.
De nombreuses rues de la commune sont en très mauvais état, avec des nids de poule qui ne sont que partiellement réparés. Les impôts fonciers restent une charge lourde pour les ménages, avec un taux de 44,5 % à Ensues-la-Redonne, bien supérieur à la moyenne départementale de 37 %, et beaucoup plus élevé que celui de communes voisines. Bien que la part communale des impôts ait été gelée depuis 18 ans, la taxe foncière a augmenté de 30 % en cinq ans, alors que l'inflation n'était que de 17 %. Cela aurait pu être évité si la ZAC des Aiguilles avait généré des retombées fiscales plus tôt. Il est crucial de revoir la gestion budgétaire en établissant un véritable processus de concertation inclusif et transparent, en fixant des priorités qui répondent aux besoins réels des habitants, et en impliquant activement les citoyens. Il indique que ce modèle de gestion rigoureuse et équitable est ce qu'il défend.
Il précise que la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'État, est essentielle pour l'équilibre budgétaire de la commune. Le montant de la DGF reste constant chaque année, ce qui soulève des inquiétudes sur la viabilité du modèle de gestion financière. Il indique que la croissance du PIB mentionnée dans le rapport (1,3 %) diffère de celle mesurée par l'Insee (1,1 %), ce qui met en évidence une divergence entre les chiffres avancés et la réalité économique. Cela souligne l'importance d'une analyse rigoureuse et d'une communication transparente des données économiques. Enfin, il serait pertinent de revoir le taux d'endettement de la commune et de renégocier les prêts pour optimiser l'utilisation des ressources et répondre efficacement aux besoins futurs.
Pour lui, la commune souffre actuellement d'un endettement élevé, ce qui limite sa capacité à investir dans des infrastructures et à améliorer les services publics. Il dit qu'il serait pertinent de renégocier les

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

taux d'intérêt des emprunts pour réduire les coûts et simplifier la gestion de la dette. Ensues-la-Redonne accuse un retard en matière de planification et de gestion financière. Il est crucial de se concentrer sur des investissements à long terme, tels que le tourisme, les énergies renouvelables, et des infrastructures modernes. De plus, la commune doit se préparer au défi climatique en adoptant une approche proactive et en recherchant des financements nationaux et européens. Pour assurer un avenir prospère, il est nécessaire de sortir de la zone de confort, d'investir intelligemment et de développer des projets cohérents avec les critères de financement externes. Il termine en indiquant que ce changement est ce que son groupe propose pour les prochaines élections municipales, visant à transformer la commune en un modèle de résilience et de croissance verte.

Intervention de Monsieur Robert FHAL qui dit se souvenir d'une réunion passée où il avait discuté de la nécessité de réduire les dépenses budgétaires, mais constate que, malgré ses propositions, ses idées n'ont pas été écoutées. Il critique la gestion actuelle, où des projets, comme la création d'une piste de VTT ou un contrat avec Pump track, sont validés sans consulter la population. Bien que ces projets soient intéressants, il doute qu'ils répondent aux priorités réelles des citoyens. Il remet également en question la sincérité des propos de Monsieur Sébastien ALARCON concernant l'absence de "bling bling" en fin de mandat, suggérant qu'il s'agit d'un mensonge.
Il dit que c'est un mensonge de dire qu'il y a de la concertation avec la population, citant l'échec des sondages récents. Il révèle selon lui, que les projets, comme l'aménagement du sentier du littoral, ont déjà été validés avant même que le sondage soit effectué, ce qui rend la consultation inutile. Il dénonce aussi l'absence de mise en œuvre de certaines promesses, notamment l'ajout d'un huitième agent de sécurité, soulignant un écart entre les engagements et la réalité.
Il rappelle qu'il n'y a que trois agents de police municipale sur le terrain, et même si certains agents sont en formation ou en départ, la réalité est que la sécurité est assurée par un nombre insuffisant de policiers. Il souligne les efforts des agents actuels, mais mentionne que l'été à venir posera des défis, avec des agents non formés et non armés. Il critique aussi la concertation, indiquant qu'il n'a pas participé à une réunion sur les barrages en raison d'un conflit d'intérêt familial, mais reconnaît que le choix a été fait.
Il souligne que des demandes des habitants pour améliorer la sécurité n'ont pas été prises en compte, malgré un budget de 110 000 € alloué à cet effet. Il accuse également le groupe majoritaire de ne pas respecter les concertations menées avec la population. Concernant les caméras de surveillance, il déplore leur mauvais entretien, précisant que bien que 50 000 € aient été alloués chaque année pour leur entretien et installation, peu ou pas de progrès n'ont été réalisés et peu utilisés.
Il indique que vous sortez un cadeau avec l'augmentation les fonds alloués à la vidéo protection, sans pour autant les clarifier dans les détails tels que les types de caméras, les emplacements et si la commission de sécurité a eu lieu car il n'a pas été invité. Il se plaint de ne pas avoir été convié aux discussions et estime que les décisions sont prises sans concertation. Il aborde également la question des trois bâtiments communaux, soulignant l'augmentation significative du coût du projet, passant de 2 à 4 millions d'euros, et remet en question l'autorisation de tels frais. Il dit qu'il n'a pas été invité aux commissions extra-municipales. Il se demande ce qu'il va être dit car tout a été ficelé en amont pour discuter du projet avant son lancement, il expose notamment le fait que tout était ficelé en amont, notamment le choix des matériaux (comme le bois dans une zone à risque d'incendie). Il dénonce un manque de concertation et de transparence, soulignant que les décisions sont prises sans véritable débat ni consultation préalable des élus et des citoyens.
Il exprime sa frustration concernant le manque de concertation réelle avec la population. Il critique le faible nombre de participants aux réunions publiques sur le budget et l'absence de réflexion sur les propositions faites par les citoyens, notamment sur la possibilité de réduire les impôts. Il déplore l'attitude moqueuse de certains élus face à des interventions sérieuses, suggérant un manque d'écoute et de respect pour les analyses présentées par les habitants.
Il remet en cause le manque de transparence et d'efficacité dans la gestion des logements sociaux et des engagements pris sous la loi SRU. Il déplore le changement de projet de logements sociaux, ce qui a conduit à une pénalité de 120 000 € par an pour la commune sur 3 ans. Il exprime sa frustration face

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

à des promesses non tenues, telles que la réduction des impôts et l'addition de nouveaux agents de police, qu'il considère comme des engagements vides. Il regrette également la modification des projets de logements sociaux et l'impact financier négatif que cela a généré pour la commune.
Il dénonce le manque d'information et de concertation avec les habitants, citant comme exemple l'annonce surprise de la création de nouveaux logements sociaux sans consultation préalable (troisième tranche des Coulins). Il s'adresse à Monsieur ALARCON sur ses interventions et notamment les exposés que ce dernier fait qui sont beaucoup de travail mais ce n'est « pas top ». Il dit que le Maire utilise son mandat pour « claquer la tune » des habitants.
Il exprime son mécontentement le fait de budgéter 500 000 € par an d'acquisition foncière pour de la création de logements sociaux, et cette volonté de créer du logement social ce qui affecte négativement les propriétaires du centre-ville. Il remet en question les priorités et la transparence de la municipalité dans la gestion des fonds publics.
Il dit que certaines personnes avaient prévu d'acheter des biens qui ont été préemptés pour notamment y faire des commerces, du logement social ou pour les membres de leur famille. Et que pendant ce temps, les biens achetés par l'EPF, les jeunes ne peuvent pas acheter dans le centre-ville parce que c'est préempté.
Il soulève un problème de cohérence concernant un budget de 200 000 € alloué à la desimperméabilisation des sols. Bien qu'il reconnaisse l'importance de cette initiative, il semble remettre en question la manière dont ces fonds sont utilisés dans le cadre des priorités de la commune alors que cela est arrivé après le sondage pour le ROB et avant son écriture. Il s'interrompt car il semble que le maire ricane et lui demande donc ce qui le fait sourire.
Il met en comparaison la desimperméabilisation de sol initié avec l'artificialisation des sols que fait Barjane et la ZAC des Aiguilles qui continuent à bétonner avec la modification 3 du PLUI.
Il termine son propos en disant reconnaitre le travail fait par l'élu aux finances, Monsieur ALARCON, mais regrette qu'il ne soit plus en capacité de « taper du poing sur la table » afin de présenter un budget audacieux.

Monsieur ALARCON invité par Monsieur le Maire à apporter ses réponses, qui rappelle en introduction de certaines affirmations sont constructives, mais d'autres fausses. Il trouve cela dommageable dans la mesure où la concertation est bien conduite. Il regrette que Robert élu d'opposition ne viennent pas dans les réunions publiques. Il précise qu'il est évident que le ROB est construit en amont car un document de 20 pages ne s'écrit pas en 5 minutes. Que le sondage, qui a eu lieu, a bien été traité et bien intégré dans le ROB. Le sondage est pratiqué depuis deux ans et il constitue bien de la démocratie directe.
Il revient sur les trois bâtiments et rappelle que ce qui avait été chiffré initialement à 2 millions étaient les études de faisabilités. Qu'il est évident que les choses évoluent et que l'inflation a également contribué à une augmentation de l'enveloppe. Il rappelle qu'il est démontré chaque année que les finances de la commune sont saines et qu'il était hors de question de mener ce type de jeu juste avant les élections comme certains le font. Il serait irresponsable de proposer à ce stade une diminution des impôts. Le budget est stable, dans la continuité des années précédentes. Monsieur ALARCON est peiné de la situation mais que l'on est dans une pièce de théâtre et que c'est le rôle de l'opposition.
Il explique que la municipalité aurait aimé baisser les impôts mais qu'il y a une réalité économique qu'il ne faut pas occulter. La comparaison avec d'autres communes ne peut pas être faite de façon superficielle. On n'a pas l'habitude de faire de la cavalerie ou de faire ce jeu juste avant les élections comme certaines communes ont pu le faire.
Il dit qu'il serait irresponsable de proposer une baisse des impôts en 2025, en raison de l'incertitude économique et des changements imprévisibles à l'international. La critique qui est faite sur certains choix budgétaires, notamment concernant le foncier et les décisions prises sur les Aiguilles, n'est pas présentée de manière honnête car ils ne l'ont pas fait volontairement, nous étions derrière eux. Enfin, il évoque que malgré les concertations menées, les visions diffèrent sur leur efficacité et la manière dont les résultats sont perçus.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Il défend la stabilité et la continuité du budget communal, en précisant qu'il est construit de manière responsable. Il répond à diverses critiques en soulignant que la comparaison avec d'autres communes. Il reconnaît la complexité d'aller chercher des subventions européennes, surtout pour une petite commune. Il dit que la réflexion concernant la renégociation des taux d'emprunt a été conduite, et affirme que ces sujets font l'objet d'un suivi attentif.

Monsieur LANNE demande des précisions sur la négociation des taux.

Monsieur ALARCON précise son propos selon lequel la commune a essayé de renégocier les taux et que l'analyse a été conduite dans l'intérêt de la commune. Il dit que beaucoup de choses qui sont dites sont fausses, c'est notre vision des choses. Il revient sur l'augmentation du marché public des calanques et indique que le tarif augmente aussi et qu'il est dommage pour ceux qui étaient absents à la commission de ne pas y avoir assisté. Il confirme que la municipalité est à l'écoute de la population et qu'il est dommage que l'opposition n'ait pas ce sentiment. Il termine en se disant rester disponible pour échanger.

Madame VARRE intervient concernant sa délégation rectifie plusieurs affirmations concernant le recrutement d'animateurs. Elle souligne que le nombre d'animateurs à Ensuès a été maintenu au même niveau que les années précédentes, contrairement à d'autres communes qui ont dû fermer leurs centres. Elle rappelle que la pénurie d'animateurs est un problème national, pas spécifique à Ensuès et défend également la convention bénévole, expliquant qu'elle a été créée pour favoriser l'intergénérationnel, et non pour pallier un manque d'animateurs, et regrette que son objectif ait été déformé dans le débat.

Intervention de Madame CLEMENT-ORTUNO rectifie certains propos tenus sur le jardin partagé. Elle affirme que dire que le projet a été confié à une association est faux, qualifiant cette affirmation de "mensonge". Elle précise que les associations ne seront sollicitées que dans une deuxième phase, à visée pédagogique, pour animer ponctuellement le jardin (une fois par trimestre). Elle souligne aussi que la commune collabore régulièrement avec des associations pour des événements comme la fête de la nature ou du développement durable, car elle ne peut pas tout gérer en interne, et que cette collaboration se fait avec plaisir.
Elle réaffirme la bonne collaboration entre la commune et les associations, en citant des exemples concrets comme la fête du vélo (en lien avec Carry, Sausset et Le Rove) et des rencontres récentes avec des associations comme l'AMAP. Elle insiste sur la volonté de continuer à travailler ensemble. Elle n'apprécie pas l'interprétation faite par son interlocuteur, qu'elle juge injuste et motivée par une volonté de polémique.
Pour ce qui est du manque de concertation elle explique qu'un comité participatif a été mis en place suite à l'action post-ABC, avec une première réunion réussie et un budget dédié pour les projets citoyens. Elle se dit fière de sa délégation à l'environnement et considère les attaques injustifiées.
Concernant la desimperméabilisation, elle défend le projet en précisant qu'il ne s'agit pas seulement de retirer le béton, mais aussi de végétaliser les espaces, notamment pour améliorer les cours d'école dans l'intérêt des enfants.

Madame VARRE intervient à nouveau pour préciser à Monsieur OUNANIAN que sur le projet de desimperméabilisation, il y a bien concertation puisque les enseignants des deux écoles sont représentés, ainsi que les directeurs, les associations de parents d'élèves et hors associations ainsi que 30 enfants. Il est donc difficile de faire plus en termes de concertation.

Monsieur OUNANIAN indique qu'il existe des associations sur la commune qui sont « blacklistées » et que l'on n'écoute pas leurs propositions. Il reproche d'avoir écarté dès le départ certaines associations intéressées par le projet de jardin partagé, de les avoir découragées sur le projet de tiers-lieu (maison de la transition) et de ne pas avoir pris en compte des propositions faites dès 2020 concernant la

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

desimperméabilisation des cours. Il souligne qu'il est en lien avec ces associations et experts, et affirme qu'ils ne sont pas écoutés ni intégrés aux projets.

Madame CLEMENT ORTUNO indique qu'à nouveau les accusations sont des interprétations erronées. Elle précise que la maison de la transition est bien prévue au programme, qu'une réunion avec une association est prévue avec le maire, et qu'elle est toujours ouvert à travailler avec toutes les associations, même si certains projets n'aboutissent pas. Elle réaffirme que les associations sont un pilier de l'action municipale.

Monsieur OUNANIAN demande pour les BAFA. Madame VARRE évoque une aide concrète pour les jeunes souhaitant passer le BAFA, avec un soutien financier déjà en place pour deux jeunes par an, porté à quatre cette année.

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision pour rappeler à l'assemblée que ce n'est pas parce que l'on met de l'intonation dans ses propos que les éléments avancés sont avérés. Il est noté beaucoup de contre-vérités. Il revient sur la question de la concertation et de la baisse des impôts. Il rappelle que l'équipe municipale, avec un ancien premier adjoint, s'était engagée en 2014 à amorcer une baisse des impôts de 2 % par an entre 2018 et 2020. Cette baisse devait être rendue possible grâce aux recettes fiscales attendues de la ZAC des Aiguilles, ainsi qu'au maintien des dotations de l'État (DGF). Cependant, le seul critère de la non concrétisation des recettes attendues de la ZAC est suffisant. Il rappelle que la promesse de baisse des impôts faite en 2014 était conditionnée à l'arrivée des recettes du parc des Aiguilles, qui a finalement été retardée, empêchant le respect de cet engagement. En 2020, aucun engagement de baisse des impôts n'a été pris, car l'impact financier pour la collectivité a été jugé trop important par rapport au gain réel pour les foyers fiscaux. Il annonce vouloir illustrer cela avec des chiffres, notamment en réponse à une comparaison avec la commune de Carry.
Il indique que lorsqu'on compare les taux d'imposition entre communes, il ne faut pas se limiter à une seule. Il cite plusieurs exemples : Gignac-la-Nerthe (47,57 %), Ensuès (44,5 %), Sausset-les-Pins (près de 43 %), Le Rove (39,25 %), Carry-le-Rouet (30 %) et Châteauneuf (39 %). Il insiste sur le fait que Carry a un taux faible grâce à des recettes spécifiques, notamment celles du casino, qui permettraient à une commune comme Ensuès de supprimer entièrement ses impôts locaux. Il défend donc que la comparaison n'est pas pertinente sans tenir compte de ces contextes économiques particuliers.

Monsieur le Maire explique que baisser les impôts de 2 % (passant de 44,5 à 43,5) représenterait une perte de recettes pour la commune d'environ 111 000 €. Il précise que cette baisse doit s'appliquer à toutes les taxes locales : la taxe foncière sur le bâti, le non-bâti, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (qui existe encore). Il rappelle ainsi que toucher aux taux d'imposition a un impact global sur les finances locales.
Il illustre concrètement au regard de sa propre feuille d'imposition, l'impact d'une baisse d'un point du taux d'imposition local : sur une base fiscale de 2 896 €, il paie actuellement 1 289 € à un taux de 44,5 %. Une baisse à 43,5 % ferait baisser sa facture à 1 250 €, soit une économie de 30 € par an. Il souligne que cette économie est minime et ne représenterait que 2,5 € par mois.
Ce Rapport d'Orientation Budgétaire reflète concrètement les actions de la commune : investissements, entretien des équipements et amélioration de la qualité de vie. Il donne un exemple d'évolution positive : une optimisation des places en crèche, notamment grâce à l'autorisation de la PMI d'augmenter le taux de remplissage. Désormais, la commune propose des contrats de courte durée (1, 2 ou 3 jours), ce qui représente une amélioration notable du service rendu aux habitants.

Monsieur le Maire reconnaît que certaines familles peuvent être sensibles à une différence de 30 € par an sur leur taxe foncière, mais rappelle que des aides existent via le CCAS pour accompagner ces situations. Il appelle à relativiser le débat sur les impôts, en tenant compte des comparaisons avec les communes voisines et des possibilités réelles d'action de la commune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Il souligne que la desimperméabilisation des cours de récréation est un projet accompagné par la métropole et d'autres partenaires, et qu'il se fait dans un cadre de concertation active avec les enseignants et les associations de parents d'élèves. Il critique la comparaison avec le parc des Aiguilles, soulignant que ce dernier est destiné à accueillir des entrepôts plutôt que des projets éducatifs ou environnementaux similaires. Il s'accorde à dire, que nous sommes tous d'accord sur le fait d'arrêter d'artificialiser les sols mais rappelle surtout que ce site était avant tout un lieu pollué.
Sur les services rendus à la population il demande de comparer ce qui est comparable.
Il met en avant la qualité des services offerts dans la commune, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, et de la culture. Il défend la création et l'entretien des équipements sportifs comme le skate-park, l'espace escalade, et la piste de VTT, soulignant leur utilisation fréquente par la population. Il réaffirme l'engagement à fournir un service public de qualité avec des tarifs abordables, tout en expliquant que cela est rendu possible grâce à la fiscalité locale actuelle.

Monsieur OUNANIAN indique avoir le sentiment que la commune est gérée comme si elle était l'entreprise du Maire et qu'il ne lui appartient pas de décider s'il est utile ou pas d'augmenter les impôts. Il rappelle qu'effectivement ils l'avaient annoncés en 2018 en espérant avoir les recettes fiscales de la ZAC des Aiguilles. Il note qu'il a eu du retard mais qu'il n'y avait pas de raison de changer de position en 2023. Il rappelle que le Maire était bien à l'inauguration des bâtiments en octobre 2022 et donc que les bâtiments étaient bien fonctionnels. Il explique que la somme attendue, 240 ou 250 000 euros est importante et qu'il appartient à la population de décider. Il cite l'exemple d'un administré qui s'est exprimé sur le sujet et qui avait fait sa propre analyse. Pour lui il existe une majorité silencieuse et donc ce n'est pas au Maire de décider tout seul. Il indique au Maire qu'il devrait avoir le courage de dire qu'il préfère récupérer ces recettes pour d'autres postes de dépenses.

Monsieur ALARCON demande à Monsieur OUNANIAN si lui-même baisserait les impôts s'il était aux commandes.

Monsieur OUNANIAN rappelle avoir déjà proposé, l'année précédente, de maintenir les services tout en évitant une baisse de budget. Il critique les dépenses effectuées dans des projets qui, selon lui, n'étaient ni prioritaires ni choisis par la population, comme le projet du centre technique et le Comité feux et secours populaire, dont le coût a doublé, atteignant 4 millions d'euros. Il estime que ce projet n'a pas été présenté comme une priorité lors des élections et considère que l'exécutif aurait dû expliquer clairement aux citoyens ces choix financiers, en assumant la décision d'investir dans ces projets plutôt que d'autres, sans en avoir honte.

Monsieur TURCHIULI revient sur le sujet des trois bâtiments. Il explique qu'il y avait juste une estimation à 2 millions d'euros en termes de faisabilité. Puis, il y a eu les études, notamment du sol, avec la découverte de mauvaises surprises qui ont conduit à devoir réaliser des fondations spéciales. Puis, il y a eu les prix des marchés de travaux soumis à une inflation de 30 % actuellement. Il termine à indiquant que lorsqu'on enlève tous les à côté, on est à un prix travaux de 2.8 millions.

Monsieur OUNANIAN indique s'être renseigné avec ce qui se faisait ailleurs dans les communes limitrophes notamment avec un projet à 9 millions d'euros avec une plus-value de 10% là où la commune est à 100 % sur son projet.

Monsieur ALARCON insiste en demandant à Monsieur OUNANIAN si à leur place il baisserait les impôts et quel service il mettrait en difficulté.

Monsieur OUNANIAN répond qu'il avait proposé l'an dernier une baisse, il la repropose et le fera pour le prochain budget. Il termine en indiquant qu'il fera des propositions en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

Intervention de Madame VINCENZI concernant la piste de VTT qui a été décrite comme étant inutilisée. Elle rappelle que ce sont les jeunes de la commune qui sont venus voir les élus et qui ont présenté ce projet et que c'est avec eu qui a été monté. L'an dernier s'est même tenue une compétition. Donc il est faux de dire qu'elle n'est pas utilisée et qu'elle n'a pas été concertée. Propos corroborés par Monsieur ALARCON.

Monsieur le Maire rappelle que le skate-park a été fait dans les même conditions et il a été concerté avec des jeunes qui étaient demandeurs. Cet équipement fonctionne très bien et ne présente aucun souci.
Il précise que l'écoute des administrés est faite en permanence, via divers moyens que sont les réunions publiques, les rencontres, les réunions de quartiers et certains écrivent... tous cela constitue de la concertation qui permet au final d'avoir de beaux équipements de grande qualité. Il confirme que des choix sont faits et que ces équipements sont entretenus. Les choix sont assumés dans tous les domaines que ce soit dans le sport ou encore dans la culture. Sur ce point d'ailleurs, il souligne la salle des fêtes n'était pas voulu par tous. Aujourd'hui, les gens sont satisfaits et heureux pour eux ou leur famille d'aller dans cette salle. Et là se situe la satisfaction d'un élu. C'est cela d'avoir fait des choix. Il rappelle que c'est le Maire avec son équipe qui réalisent le programme sur lequel ils ont été élus. Il précise en fin qu'ils ne travaillent qu'à cela.

Monsieur ALARCON estime qu'il peut être acté que le débat a bien eu lieu.
Le rapport est mis au vote et est **approuvé à l'UNANIMITE**

- **Demande de subvention auprès de l'état – DSIL 2025 – Création de trois bâtiments publics**

Le rapport suivant est présenté par Monsieur ALARCON est porte sur une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL pour le financement des trois bâtiments. Le montant sollicité s'élève à 400 000 € ce qui permettrait de réduire la part communale à 2 400 000 €.

Monsieur OUNANIAN indique qu'il votera favorablement à ce rapport pour faire baisser le coût de la part municipale même s'il ne l'est pas sur le projet puisque n'étant pas dans la commission extra-municipale, il ne le connait pas.

Monsieur LANNE indique que même s'il est bien de pouvoir offrir de nouveaux locaux aux diverses associations, son groupe s'abstiendra en raison du manque de concertation et du lieu d'implantation.
Le rapport est mis au vote.
La délibération a été **approuvée à la majorité.**
Quatre abstentions ***(M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY - M. Robert FHAL)***

- **Demande de subvention auprès du conseil départemental - subvention en fonctionnement – MAPE**

Madame DOSSETTO présente la demande de subvention en fonctionnement pour le MAPE.
Il est mis au vote et est **approuvé à l'UNANIMITE**

Intervention de Madame POTIER-DORCHY concernant le Service Public de la Petite Enfance et notamment afin de savoir si la commune est informée de la nouvelle obligation depuis janvier 2025. Il lui est répondu que la commune est informée des évolutions via le Contrat Territorial Global.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

⊥ Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif « sécurité publique »

Présentation par Monsieur le Maire de la dernière délibération que porte sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de sécurité publique. Il rappelle l'engagement pris devant le préfet de la présidence du Département concernant l'accompagnement des communes sur le développement de la sécurité publique. Il expose les éléments du rapport et notamment les divers axes d'équipement demandés notamment des gilets pare-balles. Il précise que l'un des axes concernant l'équipement des bâtiments publics et du personnel dont la présentation a été faite en CST.

Monsieur LANNE revient sur les propose de Monsieur FHAL qui affirmait que certaines caméras sont obsolètes et demande un point sur l'état du parc actuel alors que l'enveloppe budgétaire n'a pas été utilisée.

Monsieur le Maire explique que concernant le parc actuel de caméras, toutes sont fonctionnelles à l'exception d'une située dans les calanques, qui est obsolète et de mauvaise qualité en raison d'un mauvais choix initial. En dehors de cette exception, les autres caméras sont bien entretenues, avec quelques incidents ponctuels similaires à ceux que l'on rencontre avec une voiture (batterie, panne, etc.). Il existe un suivi régulier, assuré notamment par la police municipale, et le personnel chargé de cet entretien est remercié pour son travail sérieux et quotidien. A ce jour, toutes les caméras sont fonctionnelles.
Les investissements ont été réalisés dans le respect des engagements pris en 2020, notamment en ce qui concerne l'installation de caméras à certains carrefours et parkings, en concertation avec la gendarmerie, la police municipale et les pompiers (SDIS). Huit nouveaux points d'équipement, totalisant une dizaine de caméras, sont prévus dans les mois et années à venir, inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Monsieur FHAL remet en question l'efficacité de celle-ci malgré les promesses de "sécurité avec un grand S". Il évoque l'implantation de nouvelles caméras annoncée en fin de mandat sur plusieurs sites de la commune (Mairie, Bourgailles, Pachons, Église, Monsabert, village, Place des Aires, Creux du Loup), qu'il qualifie de "cadeau de fin de mandat". Il demande alors quelle est l'échéance prévue pour la mise en place effective de ces caméras.

Monsieur le Maire précise que ces investissements sont inscrits au PPI mais que des choix seront faits afin de réaliser ces installations le plus rapidement. Il rappelle que ces investissements font l'objet d'une demande de subvention.

Monsieur ALARCON revient sur la question de la concertation publique concernant l'installation de caméras de vidéoprotection. Il rappelle que certains quartiers avaient été identifiés comme prioritaires suite à cette concertation : en tête, le centre village, suivi des Coulins, du Val de Ricard, et d'un autre quartier dont l'ordre varie selon les retours. Il précise qu'il n'y avait pas de besoin supplémentaire identifié au-delà de ceux-ci, ce qui a orienté les décisions.
Les nouveaux emplacements pour les caméras (Centre village, Place des Aires, Monsabert, etc.) ont donc été déterminés selon ces priorités citoyennes, tout en tenant compte des contraintes techniques qui peuvent retarder certains projets.
Enfin, il indique qu'une demande de subvention a été déposée, dans le cadre d'un dispositif réactivé par le département, et espère qu'elle sera acceptée, conformément à la politique habituelle de recherche de financements extérieurs.

Monsieur FHAL revient sur la réactivation d'un dispositif permettant de financer l'installation de caméras, qu'il avait déjà évoqué par le passé comme une opportunité à saisir pour accélérer leur

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 013-211300330-20250703-13_03_2025_CM-AR

déploiement. Il reconnaît que la concertation a eu lieu, bien qu'elle n'ait recueilli que 300 réponses, soit une faible part de la population. Il souligne que les quartiers choisis pour l'implantation actuelle correspondent à ceux qui avaient été proposés lors de réunions précédentes. Il rappelle qu'à l'époque, certains adjoints étaient fermement opposés aux caméras, et s'interroge sur ce qui a provoqué ce revirement après six ans. Il cite aussi un exemple concret où il avait proposé de tirer de la fibre lors de travaux sur la voirie, en vue de futures caméras, suggestion qui avait été rejetée à l'époque.

Monsieur le Maire vient préciser ses propos, qui avait été repris par la Provence, lorsqu'il avait employé le terme de sécurité avec un grand « S » dans le fait que la sécurité ce n'est pas que des caméras mais aussi des trottoirs, de la voirie, des cheminements piétons, des arbres...

Monsieur FHAL revient sur le sujet pour indiquer que le Maire devrait faire un effort de mémoire et se remette en question car il avait accusé la Provence d'avoir très mal retranscrit ses propos le soir des vœux.

Monsieur le Maire lui demande de ne pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit même si Monsieur FHAL en a l'habitude.

Il met au vote. Le rapport est **approuvé à l'unanimité .**

Il donne rendez-vous aux élus le 1er avril pour le prochain conseil municipal.
Il procède à la clôture de la séance à 20h50.

Michel ILLAC
Maire

Aurélie POTIER-DORCHY
Secrétaire de séance

Le présent procès-verbal de la séance du 13 mars 2025, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.